



BUREAU

Publié le : 16/05/2025

Séance du Mercredi 7 Mai 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à La City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président (jusqu'à la question n° 21 incluse), puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (à compter de la question n° 22).

Ordre de passage des rapports : 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h28

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n° 10), M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 5), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Yves GUYEN (à compter de la question n° 10), M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 22), M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 17), Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. André TERZO

Secrétaire de séance : M. Nathan SOURISSEAU

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN (à compter de la question n° 10), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

Délibération n°2025/2025.00126

Rapport n°4 - Attribution d'une subvention à l'association Trans Europe TGV pour une étude sur l'accessibilité ferroviaire aux grands aéroports

Attribution d'une subvention à l'association Trans Europe TGV pour une étude sur l'accessibilité ferroviaire aux grands aéroports

Rapporteur : Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°6	16/04/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Prospective »	Montant prévu au BP 2025 : 50 000 € Montant de l'opération : 6 000 €

Résumé :

L'association Trans Europe TGV conduit des missions complémentaires à son objet initial. Selon ce principe, elle propose à ses membres une étude sur l'accessibilité ferroviaire aux grands aéroports puisque la région BFC n'en dispose pas dans son territoire mais s'insère en revanche dans un réseau ferré ouvrant des possibilités de connexion améliorée aux aéroports internationaux par des modes de déplacements durables. L'étude vise à en identifier les conditions puis à proposer un plan d'action répondant à cet enjeu.

I. Le contexte et les enjeux à traiter

L'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée a adopté une stratégie d'études complémentaires portant sur le développement du ferroviaire. C'est ainsi qu'à l'automne dernier elle a proposé à ses membres une étude sur l'accessibilité ferroviaire aux grands aéroports depuis les principales agglomérations de la région BFC. En effet, ne disposant pas d'aéroport de grande envergure, il s'agit d'étudier comment miser sur le train pour pouvoir accéder aux aéroports internationaux (Lyon, Bâle-Mulhouse, Genève, Paris, Zurich, Frankfurt...).

La situation de la région BFC au sein du réseau ferroviaire national et européen rend possible des connexions aux grands aéroports moyennant des adaptations et des mesures qu'il s'agit d'étudier. En effet, les connexions ne sont pas exploitées dans tout leur potentiel en raison de manques dans l'offre de service ou d'une insuffisance dans l'information aux usagers et populations. Par ailleurs, des investissements ou des évolutions en termes de service, bien ciblés, seraient de nature à favoriser l'usage du train pour accéder aux grands aéroports internationaux. À cet effet, il s'avère utile d'analyser les schémas d'accès existants, en incluant l'ensemble des transports collectifs et/ou durables, ainsi que les pratiques et les besoins des publics se déplaçant vers et depuis les aéroports.

II. L'étude pilotée par l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée

L'étude serait conduite d'ici la fin de l'été 2025 et permettrait de répondre aux questionnements énoncés précédemment à travers trois types de livrables : un rapport d'étude, une présentation du schéma des accès existants par le train et par d'autres transports collectifs en jonction des grands aéroports, un plan d'action destiné à améliorer l'accessibilité des grands aéroports par des adaptations des équipements et/ou des services de transport.

L'étude sera conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée. Un comité technique, composé de représentants des collectivités parties prenantes, en assurera le suivi.

Plusieurs collectivités ont déjà donné leur accord pour contribuer à son financement : Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon Métropole.

Membre de l'association, Grand Besançon Métropole (GBM) souhaite apporter une contribution financière à hauteur de 6 000 € et ainsi soutenir la démarche de Trans Europe TGV qui répond à un enjeu fort pour l'agglomération et, au-delà, pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

Celle-ci serait versée en une fois après délibération.

Rappel du soutien financier GBM à l'association TransEurope TGV Rhin-Rhône-Méditerranée :

	2022	2023	2024
Etude de relance de la liaison TGV Mulhouse-Besançon-Lille			10 000 €
Etude du développement de l'axe TGV Dijon-Besançon-Lausanne			5 000 €

Mme Marie ZEHAFF (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 6 000 € à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée pour l'étude sur l'accessibilité ferroviaire aux grands aéroports.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Nathan SOURISSEAU
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon